

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 13 avril 2011

sous la Présidence de Monsieur Daniel MARGOT

Préavis 02/2011 Immeuble locatif sis à la place de la Gare 2 Démolition

Le Conseil communal de Pully

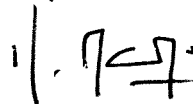
- vu le préavis municipal N°02-2011 du 23 février 2011,
- vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

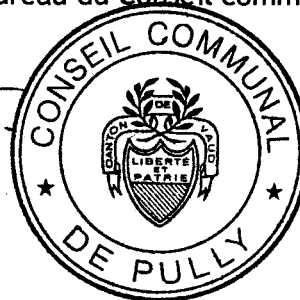
1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine locatif de CHF 285'000.00, destiné à lui permettre de procéder à la démolition de l'immeuble locatif sis à la place de la Gare 2 ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'année.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

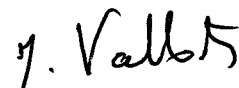
Le président



Daniel MARGOT



La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 14 avril 2011